

LOBBYING ET CONFLITS D'INTÉRÊTS UN ENJEU POUR LA DÉMOCRATIE

Longtemps taboues en France, les pratiques de « lobbying », souvent considérées comme naturelles dans d'autres pays, notamment de culture anglo-saxonne, sont maintenant plus ouvertement discutées, avec des prises de position d'organisations de la société civile, comme le réseau ETAL, et de timides réglementations mises en place à l'Assemblée nationale et au Sénat.

A l'origine, le mot *lobby* désigne en anglais un couloir, un vestibule, puis par extension les couloirs de la Chambre des communes où les membres des *groupes d'intérêt* pouvaient venir discuter avec les parlementaires. Finalement, le terme a désigné les *groupes de pression* eux-mêmes, qui cherchent à influencer les lois, les réglementations, l'établissement des normes pour servir leurs propres intérêts économiques et financiers.



Embouteillage de lobbyistes à Bruxelles. Photo © Parlement européen.

Lobbying et conflits d'intérêts, directement liés

Les activités de lobbying des groupes d'intérêts industriels, disposant d'accès privilégiés aux élu(e)s et décideurs, ont un impact sur les processus de décision publique. Mais, faute de transparence, il est difficile de savoir qui prend telle ou telle décision, au profit de qui, et quelle est l'ampleur des moyens financiers mis en œuvre pour ces actions d'influence.

Si ces informations précises étaient disponibles en France, il apparaîtrait clai-

rement que le *lobbying* est différent de l'activité dite de *plaidoyer*, d'information et de communication d'acteurs à but non lucratif, comme les associations de protection de l'environnement ou de solidarité internationale.

La pratique du lobbying a explosé à partir des années 1980 avec la libéralisation et la dérégulation des marchés. La mondialisation favorise les coalitions entre acteurs économiques de différents secteurs industriels et financiers. A Bruxelles, on compte environ 15 000 lobbyistes, soit plus que de fonctionnaires des institutions européennes !

Forme la plus aboutie du lobbying, le *conflit d'intérêts* est une situation dans laquelle l'impartialité d'une personne assumant une mission d'intérêt général (élu(e), haut fonctionnaire, avocat(e), médecin, expert(e)) est menacée du fait d'intérêts professionnels ou personnels qui entrent en concurrence avec cette mission. Une personne ou une structure qui est à la fois juge et partie facilite l'inscription directe d'intérêts particuliers dans la décision publique.

L'exemple de la grippe A

La grippe A restera dans les annales, en tant que manipulation de décideurs et confusion d'intérêts privés et publics, sans qu'il soit pour autant facile de le prouver. Le Conseil de l'Europe a lancé une enquête à ce sujet. Il apparaît par exemple que le docteur Klaus Stöhr, chef du département épidémiologique de l'Organisation mondiale de la santé à l'époque de la grippe aviaire, est devenu

entretemps un haut cadre de la société Novartis, productrice de vaccins.

En France, la grippe A a causé 341 morts contre 3 000 habituellement pour la grippe saisonnière. Malgré une campagne intense, 8 % de la population seulement s'est fait vacciner. Toutes ces mesures ont coûté environ 2 milliards et demi d'euros.

Selon Marie-Christine Blandin, sénatrice, « l'appétit des firmes pharmaceutiques pour d'éventuels brevets de vaccins a créé un climat de course au virus émergent, qui se lisait dans les investissements, les parutions scientifiques, les médias, la signature d'un contrat d'installation d'une usine de fabrication de vaccins pandémiques Sanofi au Mexique par le président de la République. » (3)

Un exemple environnemental : Les porcheries industrielles

Dans ce domaine, ce sont souvent des élus eux-mêmes qui se font les porte-paroles d'un lobby qui mobilise ses juristes au détriment de l'intérêt général et même de lois et dispositions européennes, comme la directive Nitrates. En juin dernier, des députés bretons proposaient un amendement à la Loi de modernisation agricole, visant à relever le seuil d'autorisation, pour les porcheries, de 450 à 2 000 places et, pour les poulaillers, de 30 000 à 40 000 places. Une aberration dans un contexte où les algues vertes, potentiellement toxiques, envahissent le littoral, les algues



A l'occasion des négociations climatiques, le « prix de la sirène en colère » a été accordé par des ONG à Monsanto, en tant que pire lobbyiste.

À NE PAS CONFONDRE : LOBBYING, PLAIDOYER, INFORMATION

Ainsi, en mars 2000, les industriels des « sciences de la vie » décident de financer à hauteur de 52 millions de dollars une campagne sur les OGM en direction de l'opinion. A titre de comparaison, en 2008, le budget annuel de l'association Inf'OGM s'élevait à 200 000 euros et celui d'une campagne de Greenpeace sur les OGM pendant un an à 515 000 euros... (1)

De même, Monsanto aurait dépensé 2 094 000 dollars pour ses activités de lobbying au cours du premier trimestre de l'année 2009, notamment pour faire pression sur la proposition de projet américain de loi climatique. Au cours du deuxième trimestre de l'année, l'entreprise a déboursé 2 080 000 dollars. Monsanto a déclaré que six lobbyistes de l'entreprise travaillaient sur le projet de loi relatif au climat. (2)

bleues asphyxient les cours d'eau et où les éleveurs intensifs en viennent à accaparer des terres agricoles rien que pour répandre leur lisier. A la suite d'une vive controverse et d'une mobilisation d'associations et d'élus(e)s, un texte de compromis renvoie la question du régime des installations à un décret à paraître avant la fin de l'année. D'après l'association Eaux et Rivières de Bretagne, il s'agira de définir les conditions dans lesquelles peuvent s'opérer les « regroupements ou modernisations d'élevages » soumis à la procédure d'enregistrement. (4)

LOBBYING ET MANIPULATION MENTALE

« Ce sont les lobbyistes cigarettiers américains qui, dès les années 1920, fondent les méthodes modernes de l'activité d'influence. La stratégie consiste non seulement à viser les décideurs politiques et économiques mais aussi l'opinion publique de manière à créer les consensus favorables aux intérêts du ou des clients. Edward Bernays, neveu de Sigmund Freud, a introduit les découvertes de son oncle aux Etats-Unis, appliquant la connaissance des lois de l'inconscient à la « gestion scientifique de l'opinion publique ». Aujourd'hui les clubs de réflexions et autres think tanks au service d'intérêts privés économiques et financiers se multiplient. Aux savoirs issus de la psychanalyse s'ajoutent ceux de la psychologie sociale, de la psychologie expérimentale, de l'anthropologie de l'imaginaire ainsi que des neurosciences cognitives qui, appliquées au marketing et à la communication, ont généré le neuro-marketing utilisé pour vendre de l'idéologie autant que des produits de consommation ». (5)

Encadrer le lobbying et renforcer l'expertise indépendante

Face aux différents scandales, répertoriés notamment dans l'ouvrage paru en 2006 *Députés sous influence* des journalistes Hélène Constanty et Vincent Nouzille, le bureau de l'Assemblée nationale a adopté, en juillet 2009, des « règles de transparence et d'éthique applicables à l'activité des représentants d'intérêts ». Dans la foulée, le bureau du Sénat adopte un premier corps de règles visant à « renforcer l'encadrement de l'activité des groupes d'intérêt au regard d'une triple exigence de transparence, de déontologie et d'équité ».

LE RÉSEAU ETAL

Le réseau ETAL (Encadrement, transparence des activités de lobbying) regroupe vingt organisations de la société civile signataires d'un *Appel citoyen pour un encadrement et une transparence des activités de lobbying en direction des instances de décisions publiques*. Les associations membres mènent des actions d'information et de plaidoyer pour l'encadrement et la limitation du lobbying, proposent des outils démocratiques comme l'expertise scientifique et citoyenne pluraliste et indépendante, intégrant un statut pour protéger les lanceurs d'alerte. Au niveau européen, le réseau est partenaire de la coalition citoyenne Alter EU.

Mais ces règles sont peu contraignantes : registres obligatoires, où figurera, pour le Sénat, mention du nom des clients des groupes d'intérêts, badges journaliers, cartes nominatives annuelles ou temporaires... Si ces dispositifs permettront peut-être de rendre publiques certaines informations sur le nombre, l'identité et les thèmes d'activité des lobbyistes, ils ont surtout pour effet de légitimer le lobbying. Et que penser du code de conduite qui croit bon de stipuler qu'il est « interdit (aux lobbyistes) d'utiliser du papier à tête ou le logo de l'Assemblée nationale », et qu'ils « doivent s'abstenir de toute démarche en vue d'obtenir des informations ou des décisions par des moyens frauduleux » ?

Il faut favoriser le débat public sur ces questions. Le lobbying n'est que l'arbre qui cache la forêt. Le financement de collaborateurs d'élus(e)s par des entreprises, le cumul des mandats, le « pantouflage » entre fonction publique et entreprises, la généralisation des conflits d'intérêts dans les organismes d'expertise scientifique, le peu de soutien à l'expertise citoyenne ne permettent pas une participation équitable de tous les acteurs et faussent le jeu démocratique.

Or la mise en œuvre d'outils démocratiques nécessite des moyens. Externaliser la recherche, l'expertise, le conseil, l'élaboration de lois à des acteurs qui ne sont pas légitimes pour le faire et ne représentent pas l'intérêt général, coûte peut-être moins cher aux pouvoirs publics et aux collectivités à court terme. Mais l'ampleur de la crise actuelle vient nous rappeler que le coût social, financier, écologique de mauvaises décisions est énorme. Il pèse à la fois sur les milieux sociaux et les personnes les plus défavorisées et sur les générations futures.



■ **Yveline Nicolas.**
Coordinatrice de l'association Adéquations.

1. Source : « OGM : informer pour agir, des veilles citoyennes d'information pour des choix technologiques éclairés » (titre provisoire), à paraître en novembre 2010 aux éditions Charles Léopold Mayer.
2. Source : Prix de la sirène en colère : www.angrymermaid.org.
3. Source : communiqué de presse. Cf. Mutation des virus et gestion des pandémies ; rapport d'information de Jean-Pierre Door et Marie-Christine Blandin, au nom de l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques n° 581 (2009-2010) – 24 juin 2010 ; www.senat.fr/notice-rapport/2009.
4. A suivre sur www.eau-et-rivieres.asso.fr.
5. Source : Roger Lenglet (cf. parutions récentes).

CONTACT

Mél : ynicolas@adequations.org
Site : www.adequations.org

SITES ET BLOGS

- www.adequations.org
- <http://sciencescitoyennes.org>
- <http://pharmacritique.20minutes-blogs.fr>
- <http://anticor.org>
- www.alter-eu.org (en anglais)

PARUTIONS RÉCENTES

- Lobby Planet Paris, Aitec, novembre 2009.
- Lobbying & santé – Ou comment certains industriels font pression contre l'intérêt général, Roger Lenglet, La Mutualité Française et les éditions Pascal, octobre 2009.
- Mon combat contre les empoisonneurs – Comment les industriels s'organisent pour continuer à vendre leurs produits toxiques et comment les citoyens se mobilisent pour leur répondre, André Aschieri, avec la collaboration de Roger Lenglet, éd. La Découverte, octobre 2010.
- Dossier pédagogique du réseau ETAL, juin 2010 ; bon de commande à demander à contact@adequations.org.